



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix-Travail-Patrie

Peace-Work-Fatherland

A . E . R

---

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

---

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINEE & DU MINFI  
B P 30704 YAOUNDE - TEL (237) 22 21 23 84 - 22 21 23 85 - FAX (237) 22 21 23 81 - E-mail : aercam2000@yahoo.fr  
SIEGE SOCIAL : NYLON BASTOS YAOUNDE

**DECISION N° 86 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018**

Portant attribution des Lettres-Commandes, Pour la couverture du personnel de l'AER en assurance maladie et des véhicules en risque automobile, Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, suite à l'Appel d'Offres N°007/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2018 du 12/11/2018.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi N°2017/021 du 20/12/2017, portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu l'Ordonnance N°062/OF/4 du 07/02/62 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la Loi N°2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/06 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu l'ARRETE N°007/MINFI du 19/09/2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances (Agence Comptables auprès de l'AER);

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;

Vu l'Appel d'Offres N°007/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2018 du 12/11/2018, Pour la couverture du personnel de l'AER en assurance maladie et des véhicules en risque automobile, Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;

Vu le Procès – verbal de la CIPM-AER du 27/12/2018, portant proposition d'attribution des Lettres – commandes à l'issue de la procédure d'appel d'offres sus - visé ;

Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à l'Appel d'Offres N°007/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2018 du 12/11/2018, Pour la couverture du personnel de l'AER en assurance maladie et des véhicules en risque automobile, Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et suivant les propositions d'attribution de la CIPM en date du 27/12/2018,

Les soumissionnaires ci-après sont déclarés adjudicataires aux montants et délais ci-après :

Désignation	N° Lot	Délais	Entreprise attributaire	Montant en Gén. Francs (GFA)
Couverture du personnel AER en assurance maladie.	01	12 mois	ZENITHE INSURANCE S.A. BP 1540 DOUALA Tel. 233 43 41 32	21 316 031
Couverture des véhicules AER en risque automobile.	02	12 mois	NSIA ASSURANCE CAMEROUN BP 2759 DOUALA Tel. 233 50 27 00 / 233 43 31 18	10 042 734

**Article 2 :** Les Lettres – Commandes seront notifiées aux adjudicataires après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. Les entreprises attributaires sont priées de nous retourner les copies desdits lettres – commandes, dûment enregistrées conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé, le 27 DEC 2018

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

